

COMMUNE DE LA COTE D'AIME

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 16 JUIN 2006

Présents :	Raymond CRESSEND - René BUTHOD-GARCON - Charles BOUZON - Maryline BOUZON - Nicole COLLOMB - Pascal COLLOMB - Raphaël MILEZE - Frédéric VILLIEN - Jacqueline VILLIEN
Excusés :	René RILLY (pouvoir à Frédéric VILLIEN) - Didier DELU (pouvoir à Raymond CRESSEND) - Michel JAY - Florence REGNAULT
Absents :	Michel JOVET -
Secrétaire :	René BUTHOD-GARCON

I - AFFAIRES GENERALES

1 - Convention d'étude et d'animation - Association Foncière Pastorale Intercommunale

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation du vignoble, il convient de mettre en place une Association Foncière Pastorale qui regrouperait tous les propriétaires.

Il indique que ce dossier doit être transmis à la Communauté de Communes qui a la compétence pour ce type d'opération.

2 - Mise en non valeur titres de recettes

Le Conseil Municipal accepte d'admettre en non valeur les titres de recettes de :

- Monsieur Joël PELLOUX, abonnements d'eau facturés à tort.
- SCI des Vignes, suppression de la redevance pour non réalisation de stationnement suite à permis modificatif.

3 - Demande de subvention

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de l'Etat pour la création de 14 places de parking à Prébérard.

4 - Assistante maternelle

Le Conseil Municipal accepte de passer à 10 heures par semaine l'horaire de l'assistante maternelle à compter de la rentrée scolaire prochaine.

5 - Financement des écoles privées

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Comité National d'Action Laïque qui indique que l'article 89 de la loi du 13 août 1989 étend aux écoles privées sous contrat d'association l'obligation de participation financière des communes de résidence pour les enfants scolarisés dans une autre commune.

Le Conseil Municipal estime qu'il ne peut à la fois financer une école publique ouverte à tous et des écoles privées pour ceux qui ne se satisfont pas du service public. Il s'oppose à cette mesure qui peut avoir de lourdes conséquences pour son budget

II - TRAVAUX

6 - Route de la montagne

Une commission se rendra sur place pour définir avec précision les tronçons où il est nécessaire d'intervenir.

7 - Marché d'entretien d'éclairage public

Le Conseil Municipal décide de lancer un appel d'offres pour l'entretien de l'éclairage public. Ce marché sera valable trois ans.

III - URBANISME

8 - Acquisition de terrains pour logements sociaux

Le service des Domaines interrogé a fixé à 130 000 € le prix des parcelles ZO 619 - 620.

Le Conseil Général financerait 20 % plus 70 €/m² de surface utile créée (40 000 € pour 5 à 6 logements). Il resterait donc à la charge de la Commune environ 65 000 €.

Le Conseil Municipal doit réfléchir pour savoir s'il s'engage ou non dans cette opération.

9 - Cessions gratuites

Le Conseil Municipal révisera toutes les cessions gratuites de terrain dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

10 - Acquisition de terrain

Compte tenu de l'emprise de la décharge à Moulin du Crêt, un courrier sera adressé aux propriétaires riverains pour leur proposer l'achat de leur terrain.

11 - Demande de construction d'un garage - Monsieur Ollinet Noël

Monsieur OLLINET souhaite construire un garage dans une zone NC du Plan d'Occupation des Sols. La commission d'urbanisme soumet le dossier au Conseil Municipal qui émet un avis défavorable.

12 - Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Conseil Municipal ne préempte pas la parcelle YE 341 au Villard.

IV - DIVERS

13 - Courriers divers

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de :

- Les habitants de la route de Fromenterie qui souhaitent occuper une portion de cette voie pour un repas le 25 juin : avis favorable ; il fait appel à la compréhension des riverains qui pourraient subir une petite gêne.
- L'Association Intervalle au Domicile Collectif qui sollicite une subvention ; ce dossier sera transmis à la Communauté de Communes puisqu'elle gère déjà la Maison de Retraite,
- Les « Certains habitants de la Bergerie » : Monsieur et Madame Jean Claude CHAUTARD, Monsieur et Madame André VAN DE MAELE, Monsieur et Madame Jérôme FERRAND, Monsieur et Madame Claude BUTHOD-GARCON, Monsieur et Madame Philippe GAIDE ; Aucune réponse ne sera faite puisque le courrier n'est pas signé.

14 - Acquisition de composteur

Vous pouvez, avant le 31 juillet, vous inscrire en Mairie pour acquérir un composteur en plastique d'un volume d'environ 400 litres au prix de 40 € l'unité.

15 - Infos déchets

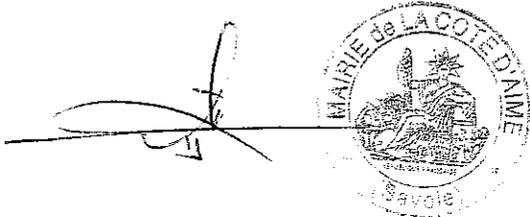
La plateforme de Moulin du Crêt n'est pas une déchetterie. Les containers qui y sont déposés ne doivent recevoir que des ordures ménagères ou du tri sélectif.

Les cendres n'ont pas à être déversées dans les ruisseaux, ni à être mélangées aux ordures ménagères. Elles doivent être déposées comme la terre ou les gravats à la décharge de Moulin du Crêt.

Plus de questions à l'ordre du jour la séance est levée

La Côte d'Aime le 19 juin 2006

Le Maire
R.CRESSEND



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'R. Cressend', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de LA COTE D'AIME' around the top and 'Savoie' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.

Concours de cuisine ou Pâtisserie

Transfert des savoirs entre les générations en Tarentaise

2ème Forum du Goût

Samedi 15 & Dimanche 16 Juillet 2006

Pratognan La Vanoise

« Trophée Académie du Goût 2006 »

**Ce concours est ouvert à toutes les Communes de Tarentaise.
Il s'adresse à toutes et à tous.**

*Il se déroule par équipe de deux «un(e) ancien(ne) et un(e) jeune».
Plusieurs équipes de la même commune peuvent concourir.*

*Les équipes participantes devront apporter les produits nécessaires à l'élaboration de leur
recette, ainsi que le petit matériel spécifique.*

Le matériel courant sera fourni par l'Académie du Goût

participez et gagnez de nombreux lots

A cette occasion l'équipe gagnante se verra remettre le « Trophée Académie du Goût 2006 »

La Commune de l'équipe gagnante sera détentrice du trophée pendant un an

*Ce trophée deviendra la propriété définitive de toute commune qui l'aura remporté
à trois reprises et pas forcément consécutives*

Elle recevra également la médaille de la Compagnie du Sarto portique de Tarentaise (le cœur d'or)

Toutes les équipes seront récompensées

Qui détrônera la Commune de Bonneval Tarentaise, actuelle détentrice du Trophée 2005 ?

Inscrivez-Vous & dévoilez-nous vos recettes !

Contact, renseignements & inscriptions : Alain Fèche Lycée Hôtelier Ambroise Croizat 73604 Moutiers

Tel : 04 79 24 17 42 (heures de bureau)

Tel : 04 79 37 02 08 (soir et week-end)

Email : leplan accj@wanadoo.fr